

Rapport de la commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 13-2024 - Comptes de l'année 2023

Commission des finances - séance du 21 mai 2024:

Présents avec droit de vote:	Jean-Denis Briod (président), Jean-Marie Marlétaz, François Logoz (suppléant), Anne Schranz, Guillaume Roy, Jean-Robert Chavan, Michel Godart, Robin Carnello, Carlos Guilen, André Ogay, Léo Ferrari, Bertrand Yersin
Membres suppléants :	Yves Currat, Paul-Emile Marchand, André Stehlin, Jacqueline Reignier
Délégué de la com. de gestion :	Gérald Cuche
Excusés :	Roger Zimet, Nathalie Bernheim
Représentants de l'exécutif :	
Municipalité :	Gil Reichen
Administration :	Claude-Alain Chuard, Philippe Steiner et Claudia Croci-Torti

Membres votants : 12
Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7 ou 6 avec la voix du président

I. Préambule

La commission des finances (COFIN) s'est réunie le 21 mai 2024 pour examiner les comptes 2023 de la Commune de Pully. Outre les documents adressés à l'ensemble des membres du conseil communal, la COFIN a eu à disposition le rapport détaillé de la Fiduciaire BDO concernant les comptes au 31 décembre 2023 et a bénéficié d'une présentation synthétique de la part de Messieurs Gil Reichen et Claude-Alain Chuard qui sont ici remerciés pour leur apport aux travaux de la commission. Monsieur Philippe Steiner ainsi que Madame Claudia Croci-Torti s'étaient également aimablement mis à disposition de la commission.

II. Conclusions et recommandation de la COFIN au sens des arts. 110 et suivants du règlement du conseil

La COFIN, compte tenu :

- de l'opinion d'audit de la Fiduciaire BDO:

« ...

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 19 avril 2024

BDO SA



Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé

. »

- et de ses propres analyses

Approuve sans observation et à l'unanimité les conclusions du préavis 13-2024 et recommande au conseil communal de Pully d'adhérer à ses conclusions, soit:

1. d'approuver les comptes 2023 et donner décharge aux organes responsables
2. d'approuver les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

III. Etude du préavis

1. Aperçu général

	2019	2020	2021	2022	B2023	2023
Total charges "maîtrisables"	58 834 580	56 869 893	57 157 267	57 195 603	71 021 600	68 429 922
Extourne du compte "électricité" dès 2023					- 6 768 000	- 7 300 000
Charges maîtrisables comparables	58 834 580	56 869 893	57 157 267	57 195 603	64 253 600	61 129 922
Intérêts passifs	627 441	736 820	825 387	822 305	1 852 000	1 612 594
Amortissements	5 971 161	5 337 244	6 164 648	6 797 314	8 966 600	10 514 742
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	91 523 701	89 884 974	89 212 944	84 857 284	95 768 500	81 938 377
Total charges "non maîtrisables"	98 122 303	95 959 039	96 202 980	92 476 903	106 587 100	94 065 713
Attribution fonds et financements	4 222 002	879 726	487 039	2 304 934	10 780 900	2 435 288
Imputations internes	9 815 389	9 861 756	10 415 570	9 880 543	450 300	10 824 576
TOTAL CHARGES	170 994 274	163 570 414	164 262 855	161 857 983	188 839 900	175 755 500
REVENUS						
Total des revenus fiscaux	102 862 490	98 272 030	106 670 708	93 135 988	106 124 400	107 834 796
Total revenus non fiscaux	46 256 495	44 311 926	44 163 106	48 291 738	54 798 800	59 986 108
Imputations internes et fonds	11 138 870	14 144 327	12 454 065	11 166 941	12 607 900	12 455 056
TOTAL REVENUS	160 257 855	156 728 283	163 287 879	152 594 668	173 531 100	180 275 959
RESULTAT	- 10 736 419	- 6 842 130	- 974 977	- 9 263 315	- 15 308 800	4 520 459
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	- 1 866 737	- 4 907 730	3 638 216	- 1 447 465	- 7 474 500	15 849 010

On passe d'une perte budgétée de CHF 15,3 millions à un bénéfice de CHF 4,5 millions.

L'amélioration par rapport au budget est de CHF 19,7 millions. Par rapport à l'année précédente cet écart positif est de CHF 13,8 millions.

Comme déjà annoncé il y a une année, 2023 est atypique car bénéficiant de deux décomptes finaux des péréquations positifs, voire très positifs, pour notre commune. Ce sont ainsi CHF 13,8 millions pour 2022 et CHF 3,7 millions pour 2023, soit CHF 17,5 millions au total, qui viennent embellir le résultat 2023 par rapport au budget.

Notre commune bénéficie également d'une forte hausse des recettes fiscales qui progressent de 14,7 millions par rapport à 2022, exercice très défavorable de ce point de vue puisque ces mêmes recettes avaient alors chuté de 13,5 millions par rapport à 2021. Avec une progression de CHF 1,7 millions par rapport au budget 2023, nous revenons au plus haut niveau des 5 dernières années grâce aux impôts sur les sociétés et sur les successions, deux postes qui sont par nature aléatoires. L'impôt sur les sociétés dépend en effet dans notre

commune de la santé d'un seul contribuable alors que les fluctuations de l'impôt sur les successions sont évidemment imprévisibles.

La marge d'autofinancement est de CHF 15,8 millions, couvrant 72% des investissements nets de CHF 22 millions. Ce pourcentage est évidemment très réjouissant mais exceptionnel.

L'endettement au 31.12.2023 auprès d'instituts financiers, soit 163,2 millions, augmente de 9,4 millions par rapport à l'année antérieure (31.12.2022 : 153,8 millions).

Enfin, la fortune communale, après imputation du bénéfice 2023, s'élève à 7,9 millions au 31.12.23., sans tenir compte de réserves latentes importantes mais non évaluées.

2. Analyse des charges

2.1 Charges maîtrisables :

	2019	2020	2021	2022	B2023	2023	écarts B23	écarts 2022
Autorités personnel	30 135 496	30 255 242	30 182 921	30 148 819	32 632 200	31 876 814	- 755 386	1 727 995
Biens, services, marchandises	21 633 664	20 837 562	21 002 200	21 224 701	31 626 700	30 031 197	- 1 595 503	8 806 496
Aides et subventions	7 065 421	5 777 088	5 972 146	5 822 083	6 762 700	6 521 911	- 240 789	699 828
Total charges "maîtrisables"	58 834 580	56 869 893	57 157 267	57 195 603	71 021 600	68 429 922	- 2 591 678	11 234 319
Extourne du compte "électricité" dès 2023					- 6 768 000	- 7 300 000	- 532 000	- 7 300 000
Charges maîtrisables comparables	58 834 580	56 869 893	57 157 267	57 195 603	64 253 600	61 129 922	- 3 123 678	3 934 319

Les charges maîtrisables franchissent la barre des CHF 60 millions en progressant de CHF 3,9 millions par rapport à 2022. Le budget est quant à lui respecté.

La COFIN a évidemment passé en revue l'ensemble des positions constituant ces charges et chacun de ses membres a pu demander des explications complémentaires. Toutes les réponses ont été jugées satisfaisantes et n'ont entraîné aucune observation de la part de la COFIN.

Son attention s'est cependant portée sur le compte des Musées (compte 153) et elle s'est étonnée que les recettes ne couvrent qu'à peine 10% du budget.

Il apparaît, après analyse, que des recettes de sponsoring/partenariat/soutien viennent alimenter deux fonds au bilan et que certaines charges sont couvertes directement par prélèvement sur ces fonds.

Cette manière de procéder ne permet pas au lecteur des comptes d'avoir une vue d'ensemble des recettes et charges des Musées.

Les renseignements fournis après la séance permettent de faire la transparence suivante :

Charges enregistrées dans le compte 153	1 771 203,99
Musées d'art - charges couvertes directement par prélèvement dans les fonds hors compte 153	117 906,98
Villa Romaine - charges couvertes directement par prélèvement dans les fonds hors compte 153	145 681,45
Dépenses totales	2 034 792,42
Recettes enregistrées dans le compte 153	168 397,34
Recettes correspondant aux prélèvements dans le Fond Musée d'Art hors compte 153	117 906,98
Recettes correspondant aux prélèvements dans le Fonds Villa romaine hors compte 153	145 681,45
Recettes totales	431 985,77
Compte 153 . Déficit d'exploitation	1 602 806,65
Déficit après mouvements dans les fonds	1 602 806,65
Visiteurs 2023 selon rapport de gestion	23 742
Déficit net par visiteur (en CHF)	67,51
Taux de couverture du budget par les recettes	
Compte 153 uniquement	9,51%
Compte 153 et fonds	21,23%

Les fonds sont alimentés par des montants devant couvrir des charges sur plus d'un exercice. Il faut relever que les deux fonds des Musées ont enregistré, en 2023, des prélèvements supérieurs aux apports à concurrence d'un montant de CHF 119'956,43.

A noter enfin que ce compte d'exploitation ne comprend aucune charge pour la mise à disposition et l'utilisation des locaux.

La COFIN a émis le souhait, qui sera satisfait, que le compte 153 enregistre à l'avenir de manière transparente l'ensemble des recettes et charges des Musées afférents à l'exercice sous revue. Il lui a en outre été confirmé qu'aucun engagement pérenne de la Commune (ex : CDI) n'était financé hors compte 153.

2.2 Charges non maîtrisables :

	2019	2020	2021	2022	B2023	2023	écarts B23	écarts 2022
Intérêts passifs	627 441	736 820	825 387	822 305	1 852 000	1 612 594	- 239 406	790 289
Amortissements	5 971 161	5 337 244	6 164 648	6 797 314	8 966 600	10 514 742	1 548 142	3 717 428
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	91 523 701	89 884 974	89 212 944	84 857 284	95 768 500	81 938 377	- 13 830 123	- 2 918 907
Total charges "non maîtrisables"	98 122 303	95 959 039	96 202 980	92 476 903	106 587 100	94 065 713	- 12 521 387	1 588 810

Les intérêts passifs subissent le double impact de la hausse des taux et du montant de la dette. Le taux d'intérêt passif moyen passe de 0,6% en 2022 à 1.16% en 2023. Il demeure cependant encore bas et en-dessous du taux théorique moyen de 3% pris actuellement en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires.

La hausse des amortissements reflète celle des investissements au bilan et un amortissement extraordinaire de CHF 2,3 millions représentant un attrapage de 19 tranches d'amortissement d'un immeuble du patrimoine administratif

La rubrique « remboursements, participations et subventions à des collectivités », qui enregistre toutes les charges ne dépendant pas de décisions directes des organes de la Ville de Pully, se décompose comme suit :

	2019	2020	2021	2022	B2023	2023	écarts B23	écarts 2022
Remboursements, participations et subventions à Services intercommunaux (Sécurité-STEP)	91 523 701	89 884 974	89 212 944	84 857 284	95 768 500	81 938 377	- 13 830 123	- 2 918 907
Sécurité (ASEL - SDIS - ORPCI)	11 035 693	11 472 183	10 766 826	10 489 073	11 038 400	10 861 747	- 176 653	372 674
STEP	7 909 756	7 998 708	7 311 257	7 201 256	7 432 400	7 375 901	- 56 499	174 644
autres	2 286 284	2 379 243	2 387 433	1 315 730	1 397 600	1 370 553	- 27 047	54 823
Alimentation fonds de péréquation	839 653	1 094 232	1 068 135	1 972 086	2 208 400	2 115 294	- 93 106	143 208
Charges cantonales facturées	28 776 340	28 410 657	29 899 570	28 215 434	30 887 769	29 415 801	- 1 471 968	1 200 367
Facture sociale	51 711 668	50 002 135	48 546 548	46 152 777		41 660 828	41 660 828	- 4 491 949
Réforme policière	40 660 649	39 138 925	36 857 359	33 345 395	38 213 568	26 752 460	- 11 461 108	- 6 592 935
Participation TL et transp.	1 772 401	1 820 710	1 840 709	1 823 175	1 963 628	1 547 520	- 416 108	- 275 655
Divers	9 028 821	8 791 749	9 602 645	10 706 031	13 393 600	13 058 791	- 334 809	2 352 760
	249 797	250 751	245 836	278 176	271 500	302 057	30 557	23 881

On observe une très légère augmentation de la participation de Pully aux charges d'organismes intercommunaux par rapport à 2022, tout en restant en-deçà des dépenses 2020 et 2021.

L'alimentation du fonds de la péréquation directe horizontale intercommunale diminue par rapport au budget essentiellement grâce au décompte final positif 2022.

La facture sociale diminue fortement en raison du solde en notre faveur des décomptes 2022 et 2023. La raison de cette diminution est à chercher dans des recettes fiscales 2022 très faibles (baisse de la valeur du point d'impôt) et dans une évolution plus défavorable de la valeur du point d'impôt à Pully que dans la moyenne des autres Communes du Canton.

Le coût de la réforme policière diminue alors que la participation au déficit des TL & transports régionaux augmente, comme attendu, de CHF 2,3 millions par rapport à 2022.

Les charges péréquatives nettes, en tenant compte des versements en notre faveur du fonds de péréquation horizontale, se décomposent comme suit :

	2019	2020	2021	2022	B23	2023*
Alimentation fonds de péréquation	28 776 340	28 410 657	29 899 571	28 215 434	30 887 800	29 415 802
Retour fonds de péréquation	- 13 513 102	- 13 264 442	- 13 785 500	- 13 915 477	- 14 366 400	- 15 884 989
Retour dépenses thématiques	- 2 828 409	- 2 230 067	- 2 175 822	- 2 781 691	- 2 491 600	- 5 122 178
Montant net péréquation directe	12 434 829	12 916 148	13 938 249	11 518 266	14 029 800	8 408 635
Financement facture sociale	40 660 649	39 138 925	36 857 361	33 345 395	38 213 600	26 752 460
Réforme policière	1 772 401	1 820 710	1 840 709	1 823 175	1 963 600	1 547 520
Total charges péréquatives comptabilisées	54 867 879	53 875 783	52 636 319	46 686 836	54 207 000	36 708 615

2023 est une année exceptionnelle qui comptabilise les décomptes finaux, tous deux positifs, de 2022 (13,8 mios) et de 2023 (3,7 mios).

Dès 2023, les décomptes finaux seront systématiquement comptabilisés dans l'exercice qu'ils concernent.

Nous ne verrons ainsi plus de décalage entre les recettes fiscales, qui impactent fortement le niveau des péréquations, et la facture des péréquations.

On peut le vérifier en rétablissant « pro forma » les charges péréquatives nettes afférant à chacun des exercices antérieurs. Il suffit pour ce faire d'extourner dans les comptes de l'année x le décompte final de l'année x-1 et d'y ajouter le décompte de l'année x figurant dans les comptes de l'année x+1 (sauf pour 2023 qui intègre déjà ce décompte final 2023):

	2020	2021	2022	2023*
Total charges péréquatives comptabilisées	53 875 783	52 636 319	46 686 836	36 708 615
Extourne du décompte final de l'année x-1 compris dans l'année x	35 815	4 924 762	4 966 583	13 814 299
Charges après extourne du décompte final x-1	53 911 598	57 561 081	51 653 419	50 522 914
Attribution du décompte final de l'an x à l'an x	4 924 762	4 966 583	13 814 299	
Charges pro forma avec le décompte de l'année	48 986 836	52 594 498	37 839 120	50 522 914
Recettes fiscales	98 272 030	106 670 708	93 135 988	107 834 796
Charges péréquatives en % des recettes fiscales	54,8	49,3	50,1	34,0
Charges péréquatives pro forma en % des recettes fiscales	49,8	49,3	40,6	46,9
Résultat comptable	- 6 842 130,5	- 974 976,5	- 9 263 314,8	4 520 459,4
Résultat pro forma	- 1 953 183,5	- 933 155,5	- 415 599,2	- 9 293 839,2

Ce tableau, qui rétablit des chiffres comparables à ceux qui seront constatés dans le futur, met en évidence une corrélation entre l'évolution des charges péréquatives et celle des

recettes fiscales, à interpréter toutefois avec prudence, car cette corrélation peut aussi varier en fonction de la structure des recettes fiscales (part relative des impôts conjoncturels et de ceux influençant la valeur du point d'impôt) et également des évolutions constatées dans les autres communes du Canton.

3. Analyse des revenus fiscaux

	2019	2020	2021	2022	B2023	2023	écarts B23	écarts 2022
Impôts revenu-fortune	83 984 275	76 547 497	76 860 205	75 213 588	81 300 000	79 300 348	- 1 999 652	4 086 760
Impôts sociétés	4 386 873	8 047 036	14 832 832	4 753 497	9 450 000	12 417 897	2 967 897	7 664 400
Impôt foncier	3 468 655	3 696 803	3 727 357	3 824 739	3 800 000	3 999 307	199 307	174 569
Droits de mutation	3 501 253	4 021 808	4 347 950	3 236 255	4 300 000	3 228 066	- 1 071 934	- 8 189
Impôts succession/donations	4 380 266	1 762 846	2 095 408	2 030 375	2 500 000	4 476 052	1 976 052	2 445 677
Impôts sur chiens et taxes	62 700	61 950	67 950	72 650	68 000	70 100	2 100	- 2 550
Imp. Gains Immobiliers	2 027 511	3 175 239	3 076 179	3 522 322	3 100 000	3 199 468	99 468	- 322 855
Patentes et concessions	26 265	25 750	26 209	28 866	26 000	26 479	479	- 2 387
Taxe CO2		12 586	6 858		-		-	-
Compensation RIE3	1 024 691	920 516	1 629 758	453 698	1 580 400	1 117 079	- 463 321	663 382
Total des revenus fiscaux	102 862 490	98 272 030	106 670 708	93 135 988	106 124 400	107 834 796	1 710 396	14 698 807

Les recettes fiscales jouent aux montagnes russes.

Après le plus bas des 5 dernières années vécu en 2022, voici le plus haut des cinq dernières années en 2023.

L'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les successions constituent la bonne surprise par rapport au budget et 2022. L'impôt sur les personnes physiques apporte significativement plus qu'en 2022, mais reste en-dessous du budget et, surtout, du record atteint en 2019 sur ce plan-là.

On ne constate pas une hémorragie de contribuables à hauts revenus/fortune qui expliquerait la baisse de l'impôt revenus/fortune des personnes physiques depuis 2019 ; le nombre de contribuables augmentant avec la population, cette baisse est plutôt due à une diminution de l'assiettes fiscale moyenne par contribuable au cours de ces dernières années.

Comme relevé chaque année, l'impôt sur les sociétés dépend avant tout de l'évolution des affaires d'un seul contribuable.

Les impôts dits « aléatoires » ou « conjoncturels » (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers) n'appellent pas de commentaires particuliers si ce n'est... qu'ils sont conjoncturels et aléatoires...

La hausse des recettes fiscales entraîne évidemment une augmentation du point d'impôt et de celle du point d'impôt par habitant:

	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur du point d'impôt	1 441 908	1 380 686	1 495 893	1 304 016	1 494 236
Valeur point d'impôt par habitant	77,96	73,88	78,96	68,61	77,50

Ces deux données sont déterminantes dans le calcul de la facture des péréquations. Si la tendance observée en 2023 se poursuit en 2024, une mauvaise surprise concernant le décompte final des péréquations 2024 (à comptabiliser en 2024) n'est pas à exclure.

Autres revenus

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers autres que ceux déjà exprimés à propos des retours des décomptes finaux des péréquations 2022 et 2023.

4. Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement est de CHF 15,8 millions, couvrant 72% des investissements nets de CHF 22 millions. Ce pourcentage est évidemment très réjouissant mais exceptionnel pour les motifs déjà évoqués à plusieurs reprises : la comptabilisation de deux décomptes finaux très favorables à Pully.

Au cumul des 5 derniers exercices, les investissements nets totalisent CHF 79 millions et la marge d'autofinancement 14,3% de ce montant, soit CHF 11,3 millions, ce qui est insuffisant.

L'endettement au 31.12.2023 auprès d'instituts financiers, soit 163,2 millions, augmente de 9,4 millions par rapport à l'année antérieure (31.12.2022 : 153,8 millions).

Dans le contexte du combat que Pully mène, avec de nombreuses autres communes, contre le Canton à propos du caractère disproportionné du coût des péréquations, jugé incompatible avec le respect de l'autonomie communale, notre commune a retenu un montant total de CHF 30,5 millions sur les factures 2019-2023, se ventilant comme suit :

Acompte facture sociale 2020 - 4ème acompte	9 784 731,25
Acompte facture sociale 2023 - 3ème acompte	9 553 392,10
Acompte facture sociale 2023 - 4ème acompte	9 553 392,10
Total des acomptes comptabilisés non payés au 31.12.2023	28 891 515,45
Décompte final 2019 non comptabilisé et non payé	1 621 073,00
Montant total péréquation non payé au 31.12.2023	30 512 588,45

Le montant de CHF 28,9 millions au 31.12.2023 a été comptabilisé comme charge dans les exercices correspondants et figure au bilan dans les passifs transitoires. Même contesté en justice, il constitue donc comptablement un engagement au même titre que les emprunts bancaires. Le décompte final 2019, dernier décompte final en défaveur de la Commune,

n'avait pas été comptabilisé en raison du conflit judiciaire en cours, ceci en accord avec l'organe de révision.

Les liquidités au bilan atteignant CHF 30,2 millions en fin d'exercice 2023.

5. Comptes 2023 de la CISTEP

Ces comptes, qui débouchent sur une participation de Pully de CHF 124'983,55 (2022 : CHF 123'392,25) n'appellent pas de commentaire.

6. Conclusions

Le résultat « pro forma » explicité en page 7 de ce rapport, comparable dans sa structure à ce qui nous attend dès 2024, montre une perte afférente à l'exercice 2023 de CHF 9,3 millions.

Il met en évidence une détérioration structurelle de nos comptes par rapport aux exercices antérieurs, malgré des recettes fiscales 2023 à un niveau record et ceci même en considérant que ce résultat est obéré par l'amortissement extraordinaire de CHF 2,3 millions évoqué ci-avant.

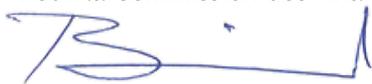
Les péréquations, qui absorbent près de 50% de nos recettes fiscales, ainsi que les augmentations des différentes charges maîtrisables (+ CHF 3,9 millions vs. 2022) et de celles des transports publics (+CHF 2,3 millions vs. 2022) constituent l'essentiel de l'explication de cette situation déficitaire.

La nouvelle péréquation actuellement devant le Grand Conseil n'apportera pas un soulagement significatif. L'issue du combat judiciaire portant sur l'ancienne péréquation en vigueur jusqu'à fin 2024 demeure incertaine.

La situation demeure donc très préoccupante et nécessite le maintien d'une grande discipline dans la maîtrise des coûts et la priorisation des investissements.

En conclusion, la recommandation de la COFIN d'approuver les comptes 2023 et de donner décharge aux organes responsables est une décision prise à l'unanimité, avec remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la commission et du conseil communal.

Pour la Commission des finances



Jean-Denis Briod, président

Pully, le 1^{er} juin 2024